

## AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/19/1229 du 28 avril 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de l'extension du campus scolaire et sportif à Reuler au nom et pour compte de l'Administration Communale de Clervaux.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 29 juin 2020

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER